PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 687-2023

Règlement décrétant la taxation des dépenses engagées vers la fin de l'année 2022 et au cours de l'année 2023 pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes (chemin privé) et remplaçant le règlement 673-2023

CONSIDÉRANT l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c.C-47.1) qui stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT la requête reçue de la propriétaire de l'avenue des Chouettes et de la majorité des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 21 mars 2022, de la résolution numéro 2022-091, autorisant la Municipalité à procéder à la gestion des soumissions et à la prise en charge de la facturation auprès des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 18 juillet 2022 par la résolution numéro 2022-248, à Parallèle 54 Expert Conseil pour la préparation d'un document d'appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 17 avril 2023 par la résolution numéro 2023-173, à Monco Construction inc. pour des travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 17 avril 2023 par la résolution numéro 2023-174, à la firme Groupe ABS pour des services de laboratoire;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 17 avril 2023 par la résolution numéro 2023-175, à la firme Sansoucy Arpenteur-Géomètre pour la description technique et l'implantation de la ligne d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 17 avril 2023 par la résolution numéro 2023-176, à la firme Novallier Notaires pour la rédaction d'acte de servitude de la ligne d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat, à la séance ordinaire du 18 septembre 2023 par la résolution numéro 2023-396, à Arbo-tech Lanaudière pour l'exécution de travaux de déboisement et de disposition des arbres pour le prolongement de la ligne d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les dépenses nettes engagées pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes totalisant un montant de 343 793,14 $, selon la liste établie par la directrice du Service des finances et trésorière adjointe et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 novembre 2023;

RÈGLEMENT 687-2023 (suite)

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-561 il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Hétu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 687-2023 intitulé « Règlement décrétant la taxation des dépenses engagées vers la fin de l'année 2022 et au cours de l'année 2023 pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes (chemin privé) et remplaçant le règlement 673-2023 » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Les personnes concernées sont les propriétaires d'immeubles imposables, construits ou non, inscrits en date du 16 novembre 2023 au rôle d'évaluation en vigueur, à l'égard d'un immeuble situé dans le secteur concerné par les dépenses engagées pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes.

ARTICLE 3

Le conseil autorise la taxation, en 2024, des dépenses nettes engagées pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes, le tout tel qu'il appert à la liste datée du 16 novembre 2023, préparée par la directrice du Service des finances et trésorière adjointe et jointe en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Dans le but de pourvoir au remboursement du coût de la dépense nette décrite à l'article 3 du présent règlement, le présent règlement exige et impose une compensation de 24 556,65 $ sur tous les immeubles riverains à l'avenue des Chouettes.

La liste des immeubles et propriétaires concernés est décrite en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante. Le plan désignant le bassin de taxation de l'avenue des Chouettes est illustré à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

Directeur général et greffier-trésorier Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : *Le 20 novembre 2023*
Adoption du projet de règlement : *Le 20 novembre 2023*
Adoption du règlement : *Le 19 décembre 2023*

_____ _____

Directeur général et greffier-trésorier Mairesse

Chertsey
Des montagnes de possibilités

ANNEXE A

Liste des dépenses engagées vers la fin de l'année 2022 et au cours de l'année 2023 pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes (privée)

Date de la	Nom du fournisseur	Description des travaux	Montant net
Sept.22 à fév.23	Parallèle 54 Expert conseil	Préparation de l'appel d'offres incluant l'estimation des coûts, plans et devis (90%-final)	22 195.42 $
Mai 23 à juin 23	Parallèle 54 Expert conseil	Surveillance des travaux (Progressif 90%)	16 223.73 $
Mai 23 à août 23	Monco construction	Travaux de mise aux normes (progressif 88%)	273 181.92 $
Juil.23 à août 23	Groupe ABS	Service de laboratoires (100 %)	6 428.13 $
25-09-2023	Arbo-Tech	Déboisement et disposition des arbres - Ligne électrique Hydro-Qc (100%)	20 367.58 $
20-10-2023	Sansoucy arpenteur-géomètre	Description technique et implantation - ligne électrique Hydro-Qc (100 %)	5 396.36 $
			343 793.14 $

_____

Linda Paquette, B.A.A.
Directrice des finances et trésorière adjointe
16 novembre 2023

Chertsey
Des montagnes de possibilités

ANNEXE B

Liste des immeubles et propriétaires concernés

Mises aux normes - avenue des Chouettes

	Matricule	Propriétaire et co-propriétaire	Adresse	Lot(s) rénové(s)	Coût annuel
1	7413-63-1774-0-000-0000	LES CHALETS CHABERT INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183969	24 556.65 $
2	7413-54-9441-0-000-0000	MUNICIPALITE DE CHERTSEY	CHOUETTES (RUE DES)	5183971	24 556.65 $
3	7413-64-7545-0-000-0000	DESCHENES CLAUDE	CHOUETTES (RUE DES)	5183939	24 556.65 $
4	7413-55-3007-0-000-0000	MORIN STEPHANE	CHOUETTES (RUE DES)	5183989	24 556.65 $
5	7413-55-0442-0-000-0000	Ö ZENITH GRANDE-VALLÉE INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183985	24 556.65 $
6	7413-44-3392-0-000-0000	Ö ZENITH GRANDE-VALLÉE INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183982	24 556.65 $
7	7413-35-0411-0-000-0000	Ö ZENITH GRANDE-VALLÉE INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183975	24 556.65 $
8	7413-34-5952-0-000-0000	9470-8930 QUÉBEC INC	CHOUETTES (RUE DES)	5183978	24 556.65 $
9	7413-35-6278-0-000-0000	IMMEUBLES DADI INC.	CHOUETTES (RUE DES)	5183980	24 556.65 $
10	7413-46-8209-0-000-0000	BOSSE JOHANNE ET ÉRIC MÉNARD	CHOUETTES (RUE DES)	5183987	24 556.65 $
11	7413-56-5719-0-000-0000	BOSSE JOHANNE ET ÉRIC MÉNARD	CHOUETTES (RUE DES)	5183991	24 556.65 $
12	7413-55-8685-0-000-0000	MARCUS FLORIAN ET WEBER ERIKA	CHOUETTES (RUE DES)	5183945	24 556.65 $
13	7413-65-1541-0-000-0000	LEBIRE CLAUDE ET ANNE-MARIE BEAUDRY CATHERINE LEBIRE ET JONATHAN COUTURE	CHOUETTES (RUE DES)	5183947	24 556.65 $
14	7413-64-4796-0-000-0000	LOUIS-PHILIPPE BARMETTLER ET KEVIN GOSSELIN	CHOUETTES (RUE DES)	5183938	24 556.65 $
					343 793.10 $

ANNEXE C

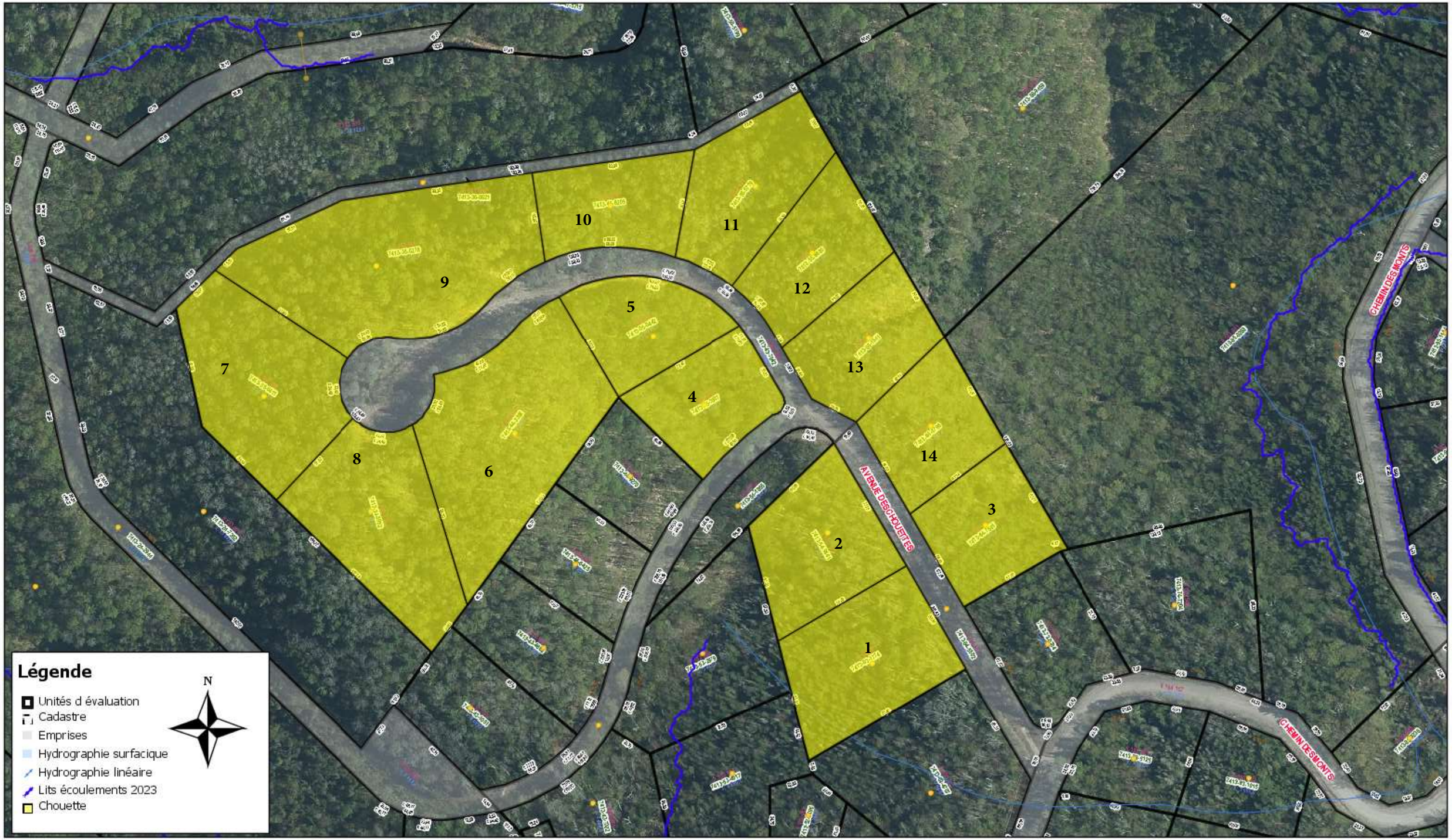

Produit par : Amélie Grenier
Réalisé en novembre 2023

Tarification rue des Chouettes

0 25 50 75 m

1:1800